

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le mardi 30 octobre 2018

Rivière la Sarthe navigable

DECISION

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe
Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,
Vu l'arrêté n°17/4780 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Xavier Devisse,
Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau

En raison de travaux d'abattage de peupliers au droit du canal d'améné à l'écluse de Noyen sur sarthe du lundi 12 novembre au vendredi 16 novembre 2018 inclus.

La navigation dans le canal de Noyen sera interdite du 12 au 16 novembre.

Le franchissement de l'écluse de Noyen sur Sarthe sera interdite du 12 au 16 novembre.

Compte tenu de la présence d'embâcles, les navigants sont invités à faire preuve de prudence sur l'ensemble de la voie d'eau en général et aux abords des écluses en particulier.

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Chef du Service hydraulique



Jean-Michel LEVASSEUR